



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE RENDU DE LA CINQUANTE ET UNIEME REUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 11 juillet 2025

Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 11 juillet 2025 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la cinquante et unième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Trois (03) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur trois (03) points principaux, à savoir :

1. De l'intégration de la Formation Professionnelle dans les Grands Projets d'investissement en République Démocratique du Congo

Le Président de la République, Chef de l'Etat, a rappelé que le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre de plusieurs projets de développement d'envergure, inscrits dans le cadre du Programme National Stratégique de Développement (PNSD), qui couvre l'ensemble des secteurs vitaux de la Nation.

Dans cette dynamique, le Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers, dont la vocation est de doter notre pays d'une main-d'œuvre qualifiée et de contribuer à l'émergence d'une classe moyenne, occupe une place centrale dans la réussite de ces initiatives.



Il s'observe malheureusement, a déploré le Président de la République, qu'à ce jour, de nombreux emplois pourtant réservés exclusivement aux Congolais, y compris dans des métiers de base tels que la maçonnerie, la peinture, le carrelage ou la conduite d'engins, sont occupés par des ressortissants étrangers, faute de main-d'œuvre nationale qualifiée.

Les projets structurants tels que l'Accord minier à conclure entre la République Démocratique du Congo et les Etats-Unis d'Amérique, l'exploitation du manganèse dans la province du Kongo-Central, le Corridor de Lobito, et bien d'autres encore, nécessitent une préparation rigoureuse de notre main-d'œuvre nationale, condition sine qua non pour concrétiser son engagement en faveur de la création d'emplois durables et décents pour les Congolais.

Dans cette optique, et afin de limiter la fuite des capitaux par le recours excessif à une main-d'œuvre étrangère, d'anticiper l'offre de compétences techniques à mobiliser dans les projets d'investissement, et de favoriser la mobilité professionnelle nationale, le Président de la République a engagé la Première Ministre à responsabiliser le Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers, à mettre en place une Commission gouvernementale, élargie à son Cabinet et aux structures publiques directement concernées par cette question, en vue de proposer des mesures législatives et réglementaires nécessaires quant à ce.

Ces mesures consisteront notamment à :

- *Inciter tout investissement en République Démocratique du Congo à inclure la construction et l'équipement d'un Etablissement moderne de formation professionnelle dans le périmètre du projet ;*
- *Associer systématiquement le Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers à la phase de conception et de mise en œuvre desdits projets ;*
- *Réserver impérativement une quotité du budget de chaque projet à la formation professionnelle, notamment dans les filières porteuses et innovantes, adaptées aux besoins du secteur concerné.*

Un rapport d'étape sur la méthodologie de mise en œuvre de cette instruction est attendu dans les 15 jours.



2. De la nécessité de rapprocher les Services publics des administrés à Kinshasa et dans d'autres villes à fortes populations

Dans le deuxième point de sa communication, le Président de la République est revenu sur la nécessité de rapprocher les Services publics des administrés à Kinshasa et dans d'autres villes à fortes populations, insistant sur le fait que la bonne gouvernance exige une Administration publique accessible, réactive et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire.

Or, il est constaté que, pour la majorité des démarches administratives, dans les grandes agglomérations du pays, les citoyens sont contraints de se rendre au centre-ville, où se concentrent la quasi-totalité des services publics.

Cette centralisation excessive entraîne de nombreux effets pervers notamment, les mouvements massifs et quotidiens de population vers une zone unique, les embouteillages prolongés et coûteux en temps comme en ressources, la pression accrue sur les services urbains, la baisse notable de la qualité de vie, tant pour les usagers que pour les agents publics.

Cette configuration renforce les inégalités d'accès aux services, en défaveur des citoyens vivant dans les communes périphériques, et contribue à un sentiment d'éloignement, voire d'exclusion, vis-à-vis de l'administration publique.

Face à cette situation préoccupante, il devient impératif de repenser l'organisation territoriale de notre Administration, dans l'optique de garantir une meilleure proximité, une plus grande efficacité, et une justice spatiale dans la distribution des services publics.

Il s'agit de bâtir une Administration de proximité, moderne, inclusive, et soucieuse des besoins réels de nos populations, objectifs, par ailleurs poursuivis par le Programme du Développement des 145 Territoires.

A cet effet, le Président de la République a insisté pour que les mesures suivantes méritent une attention prioritaire :

- *L'activation effective des services publics au niveau de chaque Commune, afin de rapprocher l'Administration des citoyens, de décongestionner les centres urbains, et d'alléger la pression sur les infrastructures existantes ;*



- *L'affectation, dans la mesure du possible, des agents publics dans les services situés dans leurs Communes de résidence, afin de promouvoir leur bien-être, d'optimiser leur temps de travail, de réduire les coûts de transport, et de renforcer leur enracinement social et communautaire.*

Ces réformes structurelles doivent s'inscrire dans une vision réaliste, progressive, pragmatique et concertée.

Le Président de la République a enjoint le Gouvernement, par l'entremise du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service public ainsi que celui de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, de diligenter une étude de faisabilité en concertation avec l'ensemble des Ministères et services concernés, en vue de l'opérationnalisation graduelle de cette approche, en commençant par la ville de Kinshasa, avant son extension à d'autres centres urbains du pays.

Il s'agit là d'un jalon essentiel pour moderniser notre Administration, restaurer la confiance des citoyens dans les services publics, et poser les bases d'un Etat au service de tous, partout et en tout temps.

Un rapport d'étape est attendu à ce sujet dans les 30 jours.

3. De la participation de l'Etat dans l'actionnariat des Entreprises d'économie mixte

Dans le dernier point de sa communication, le Président de la République s'est appesanti sur la participation de l'Etat dans l'actionnariat des Entreprises d'économie mixte.

S'appuyant sur les résolutions fortes des états généraux du Portefeuille récemment tenus à Kinshasa, il a soutenu la nécessité de réévaluer avec rigueur et lucidité la portée réelle de la participation de l'Etat Congolais dans les entreprises d'économie mixte. Car, il apparaît avec évidence que dans bon nombre de ces sociétés, la présence de l'Etat n'est que nominale, voire illusoire.

Cette situation préoccupante traduit une marginalisation progressive des intérêts publics et même des mandataires publics dans la conduite de la vie économique nationale et entraîne un manque à gagner significatif pour le Trésor public.



Elle constitue une atteinte manifeste aux objectifs de souveraineté économique, de justice fiscale et de développement inclusif que s'est fixé le Gouvernement de la République.

Pour le Président de la République, il est indispensable de rompre avec cette logique d'effacement institutionnel, pour faire de la participation de l'Etat un véritable levier stratégique au service de l'intérêt général. Cette participation ne saurait demeurer passive ou décorative. Elle doit être pleinement assumée, rigoureusement exercée et résolument orientée vers la création de richesse, la bonne gouvernance et la transparence.

C'est dans cet esprit qu'il a engagé le Ministre du Portefeuille à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la redynamisation et de la valorisation effective de l'actionnariat public dans les entreprises d'économie mixte.

A cet effet, les actions suivantes devront être menées sans délai :

- *Recenser, cartographier et tenir à jour un registre exhaustif de toutes les entreprises d'économie mixte dans lesquelles l'Etat congolais détient une participation, même minoritaire, en veillant à l'actualisation régulière des données relatives à la composition de l'actionnariat, aux organes de gestion et aux performances économiques ;*
- *Vérifier la présence effective et la participation active des mandataires de l'Etat dans toutes les instances de gouvernance, y compris dans la formulation des politiques stratégiques, les processus de prise de décision, le contrôle budgétaire et l'évaluation des performances ;*
- *Faire respecter de manière stricte les droits patrimoniaux et institutionnels de l'Etat, en garantissant notamment l'accès aux états financiers certifiés, la tenue régulière des Conseils d'administration, la publication des rapports de gestion et la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle et d'audit ;*
- *Veiller à la perception rigoureuse, transparente et régulière des dividendes revenant à l'Etat, avec la mise en place d'un mécanisme de traçabilité robuste et automatisé, garantissant leur reversement intégral au Trésor public dans les délais requis.*

En procédant ainsi, a martelé le Président de la République, « *il sera question de restaurer l'autorité économique de l'Etat et de renforcer sa capacité à mobiliser des ressources internes pour financer les priorités nationales, stimuler l'investissement public, et impulser une croissance inclusive et durable* ».



Un rapport détaillé sur l'état des lieux, les manquements constatés, les mesures correctives engagées et les premières retombées concrètes est attendu dans les 60 jours.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur la nécessité de la mise à jour des engagements du Gouvernement envers les partenaires sociaux.

Elle a souligné que, depuis l'investiture du Gouvernement par l'Assemblée nationale, son équipe gouvernementale a priorisé le maintien du dialogue permanent entre le Gouvernement et les Partenaires sociaux.

« En ce moment où notre pays fait face à des enjeux multiples, cette exigence politique nous incite à privilégier davantage la paix sociale dans les différents secteurs de la vie nationale, notamment les secteurs de la Santé, du Travail, de la Fonction Publique, de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et Universitaire », a soutenu la Première Ministre.

Pour cette fin, le dialogue social entre le Gouvernement et les Partenaires sociaux doit demeurer indispensable pour parvenir à des accords sur des problématiques majeures, particulièrement sur l'amélioration des conditions de travail ; car, grâce à ce dialogue permanent, des avancées significatives dans l'exécution des différents engagements pris par le Gouvernement dans ces secteurs ont été enregistrés.

Pour consolider les résultats déjà acquis, il se dégage la nécessité d'une mise à jour des revendications exprimées ainsi que des engagements conclus.

Ainsi, la Première Ministre en a appelé à tous les Ministres qui constituent le Banc gouvernemental, principalement le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public ; le Ministre d'Etat, Ministre du Budget et le Ministre des Finances, chacun en ce qui le concerne, de mettre à jour leurs engagements respectifs, afin de permettre au Gouvernement de définir une stratégie holistique pour leur exécution.



II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Au nom de son titulaire en mission, le Vice-Ministre des Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population est demeuré calme, et a été marqué par :

- *Les fortes attentes de la population autour des négociations de Doha/Qatar entre les représentants du Gouvernement et ceux du M23/ AFC, après la signature de l'Accord de Paix RDC-Rwanda, sous l'égide des Etats-Unis d'Amérique ;*
- *Les inquiétudes consécutives à la menace de grève par le personnel de santé à travers le territoire national, à partir du 14 juillet 2025 ;*
- *L'attente de l'opinion nationale concernant les retombées de la présence de la délégation des Nations Unies dans la ville d'Uvira, en mission d'enquête sur les violations des droits de l'homme liées à la guerre de l'Est.*

Sur le plan politique, il a été fait état, au Kasai-Central, de la déchéance du Bureau de l'Assemblée provinciale et de la constitution du Bureau d'âge, qui se heurte à la contestation de certains députés, bloquant ainsi l'élection d'un nouveau bureau devant conduire ladite institution.

Privilégiant l'approche consensuelle utilisée dans les crises au sein des Assemblées provinciales du Sankuru et du Sud-Ubangi, le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a réuni, le 05 juillet 2025, les leaders et les délégués des forces politiques représentatives de l'Assemblée provinciale du Kasai Central pour dégager un compromis de stabilité.

Dans la province du Sankuru, le Vice-Gouverneur de cette province a été notifié pour assumer l'intérim, en attendant l'issue de l'action judiciaire introduite par le Gouverneur déchu devant les instances judiciaires.

La situation aux frontières, notamment avec l'Ouganda, a fait également l'objet du rapport présenté par le Vice-Ministre des Affaires Coutumières. Concernant spécifiquement celle avec l'Ouganda, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères a été chargée par le Président de la République de prendre des dispositions diplomatiques pour obtenir des explications claires sur la réouverture de notre frontière dans les zones occupées par les ennemis.



Le Vice-Ministre des Affaires Coutumières a terminé son propos en donnant aux membres du Conseil l'évolution de l'opération Ndobbo sur l'ensemble du territoire national ; et a fait état des cas des catastrophes et sinistres intervenus dans les Provinces du Kongo-Central, Mongala et Kasai.

Le Conseil a pris acte ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation sécuritaire et des opérations de défense sur terrain.

Il a indiqué que la situation des opérations militaires est marquée par les mouvements incessants de troupes ennemies et leurs supplétifs et de matériels le long des lignes de front, en particulier dans les provinces du Nord et Sud-Kivu.

Parallèlement à cette dynamique, les FARDC poursuivent des opérations conjointes avec les UPDF contre les terroristes ADF et les groupes armés réfractaires en Ituri.

Spécifiquement, dans la province de l'Ituri, la Force conjointe FARDC-UPDF a mené de manière simultanée des opérations aériennes et terrestres ciblant les positions des terroristes ADF/MTM dans les forêts des territoires d'Irumu et de Mambasa.

Au Sud-Kivu, un renforcement significatif des agresseurs rwandais est observé sur l'ensemble des axes conduisant aux lignes de front, leur objectif étant de s'emparer des territoires sous contrôle des FARDC, notamment la ville d'Uvira.

Dans le triangle Kinshasa-Kongo-Central-Grand Bandundu, les opérations menées par les FARDC, couplées aux efforts de sensibilisation de la réforme de la Réserve armée de la défense, ont permis le désarmement et le retrait de 1.500 insurgés, actuellement regroupés à Bukanga Lonzo. Leur transfert vers Kasangulu est envisagé.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

La Gouverneure de la Banque Centrale du Congo, intervenant comme invitée, a indiqué que l'environnement macroéconomique intérieur est demeuré relativement stable au cours de la première semaine de juillet 2025, en dépit d'une légère accélération de l'inflation hebdomadaire et d'une évolution contrastée du taux de change.

En effet, le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,14% contre 0,12% une semaine plus tôt. En cumul, depuis le début de l'année, l'inflation a atteint 4,36% contre 7,82% à la période correspondante de 2024. En glissement annuel, le taux d'inflation a atteint 8,10% contre 19,56% à la même période de l'année précédente, poursuivant ainsi sa tendance désinflationniste.

Au 04 juillet 2025, comparativement à la situation observée au 27 juin 2025, le Franc Congolais s'est apprécié de 0,07% sur le marché interbancaire et s'est déprécié de 0,27% sur le marché parallèle. Par rapport à fin 2024, la monnaie nationale s'est dépréciée de 0,84 % et de 0,50% respectivement sur les deux segments.

Par ailleurs, les cours mondiaux des principaux produits de base importés et exportés par la RDC se sont globalement bien comportés en rythme hebdomadaire.

La Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a formulé une série de recommandations notamment pour l'accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles visant à diversifier la base productive afin de renforcer la résilience aux chocs extérieurs.

Prenant acte de ce rapport, le Conseil des Ministres a recommandé à la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo de prendre contact avec les banques commerciales pour vérifier la justesse des prix qu'ils appliquent pour les différents services qu'elles offrent à leurs clients.

II.4. Situation épidémiologique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a brossé la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo.



S'agissant du Choléra, comparée à la semaine précédente, la tendance à la 27^{ème} semaine épidémiologique est marquée par un statu quo du nombre des nouveaux cas de choléra passant de 1.609 à 1.602 cas suspects dont 64 décès, soit une létalité de 4% (contre 3,04% à la 26^{ème} semaine).

Depuis cinq semaines, on observe un dépassement de seuil de 1.000 cas par semaine et au total 17 provinces sur 26 ont été touchées par l'épidémie avec 137 Zones de Santé ayant notifié au moins 1 cas suspect de choléra. Il convient de signaler que trois provinces sont sorties de la phase épidémique (Lualaba, Haut-Lomami et Haut-Katanga).

Les provinces les plus touchées sont la Tshopo (30%) et le Sud-Kivu (20%), et concentrent la moitié des cas de choléra du pays.

Depuis la 16^{ème} semaine épidémiologique de cette année, la ville de Kinshasa fait face à une résurgence épidémique de choléra, avec 27/35 Zones de Santé touchées où le cumul de cas suspects est de 830 et 77 décès enregistrés dont 58 décès communautaires, soit une létalité de 9,2% contre 10,5% de la semaine passée.

La Zone de Santé de Kokolo est en tête avec 387 cas, soit 46,6% de tous les cas de Kinshasa et la tranche d'âge de 15-49 ans est la plus affectée avec au total 427 cas.

En ce qui concerne le Mpox, la tendance à la 26^{ème} semaine épidémiologique est marquée par une diminution de cas suspects passant de 530 à 313. Cette tendance à la baisse est observée depuis plus de 5 semaines.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.5. Note d'information relevant de la Fonction Publique

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a présenté au Conseil une note d'information sur l'état des lieux du processus de mise à la retraite des agents et fonctionnaires de l'État.

Il a rappelé que ce processus s'inscrit dans le cadre du sixième engagement du Chef de l'État visant à renforcer l'efficacité des services publics.



La mise à la retraite est ainsi perçue comme un levier stratégique pour rajeunir l'Administration, garantir l'avancement en grade des agents, améliorer la gestion des ressources humaines, assainir le fichier de la paie, et honorer les engagements avec les partenaires internationaux, dont le Fonds Monétaire International (FMI).

Cependant, après la vague de 11.000 départs en 2022, le processus s'est estompé en 2023 et 2024. La signature récente des Ordonnances de mise à la retraite par le Président de la République en faveur des Secrétaires Généraux, Directeurs et Chefs de Divisions, dont le processus de paiement des droits et avantages est en cours, marque la relance de ce processus qui mérite fluidification, le nombre d'agents éligibles ne cessant de croître, au point d'attendre aujourd'hui plus de 314.000, tout régime confondu.

Pour faire face à ce défi, il a proposé au Conseil un plan décennal, articulé autour de deux mécanismes de financement :

1. *Mécanisme budgétaire classique, consistant à affecter mensuellement 20 milliards CDF au sous-compte dédié ouvert à la Banque Centrale, comme prévu dans la Loi des Finances 2025 ;*
2. *Mécanisme innovant de partenariat avec les banques payeuses, applicable dès 2026, qui permettrait à ces banques d'avancer les indemnités aux retraités, remboursées ensuite par l'État sous forme de mensualités équivalant aux anciennes rémunérations, sans surcoût pour le budget. Un Protocole d'accord sera ainsi discuté et signé entre l'Etat et les banques payeuses pour définir les modalités pratiques de mise en œuvre.*

Ce montage financier, conforme à la Loi sur les finances publiques (article 15 alinéa 3), évite tout recours à l'endettement et s'appuie sur les avancées de la réforme sur la bancarisation de la paie. Il vise à garantir la régularité, la soutenabilité et l'automatisme du processus de retraite, qui est un droit fondamental pour tout Agent, après de loyaux services rendus à la Nation.

Une Commission technique interinstitutionnelle sera mise en place pour piloter ce dispositif, incluant les Ministères de la Fonction Publique, du Budget et des Finances, avec la participation de la Présidence, la Primature et de la CNSSAP, afin d'assurer un équilibre entre les départs à la retraite et la capacité de la Caisse à assurer les pensions.



Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre en charge de la Fonction Publique a rappelé que consécutivement à la signature des actes de mise à la retraite, des mesures idoines ont été communiquées aux responsables des services publics afin d'assurer une fin de carrière honorable et apaisée aux agents concernés.

Il s'agit notamment de l'obligation de ne pas automatiquement les remplacer dans les fonctions qu'ils exercent tant qu'ils n'ont pas été préalablement notifiés par l'autorité compétente et, de ne pas procéder à leur retrait du fichier de la paie tant qu'ils n'ont pas encore reçu paiement des avantages auxquels ils ont légalement droit.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur des Infrastructures

Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a présenté le rapport sur l'état d'avancement du Programme d'urgence de la voirie et de curage mis sur pied, à la suite des inondations exceptionnelles survenues sur la ville de Kinshasa.

Ainsi, se conformant à une décision de la 38^{ème} réunion du Conseil des Ministres tenue le 04 avril 2025, il a aussi fait le point respectivement sur :

- *les travaux de construction des rocade de la ville de Kinshasa ;*
- *les projets suivis par la ville de Kinshasa ;*
- *les projets réalisés avec l'appui des bailleurs des fonds (BM, BADEA) ; et, enfin,*
- *les projets réalisés en Partenariat Public Privé.*

Cependant, nonobstant l'exécution des travaux du programme d'urgence en cours, le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a alerté sur le fait qu'on devrait pas perdre de vue la nécessité et l'urgence de réaliser de nouveau des travaux de curage en début du mois de septembre 2025 afin d'obtenir un fonctionnement optimal de l'ensemble du réseau de drainage, avant l'arrivée des prochaines pluies, et d'éviter ainsi les inondations dernièrement enregistrées en avril et mai 2025. Toutes les rivières de Kinshasa sont ainsi concernées.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.7. Note d'information relevant des Finances Publiques

Le Ministre des Finances a fait le point sur la nécessité de renforcer l'élargissement du marché des titres publics en République Démocratique du Congo.

En effet, il a soutenu que le marché des titres publics a permis de financer les opérations financières du Gouvernement en 2024 pour plus 2.000 milliards de Franc Congolais. Cependant, a - t - il précisé, *ce marché des titres est contrôlé à 98% par les banques commerciales. Les placeurs institutionnels, à savoir : les sociétés d'assurance et les caisses de retraite ont une participation faible alors que celle des particuliers est quasi inexistante.*

En réalité, ce marché demeure peu profond avec des maturités relativement courtes et une forte prédominance des banques commerciales.

Pour y faire face, le Ministre des Finances a initié un Programme de vulgarisation des opérations d'émission des titres publics. Il vise à faire connaître davantage les opérations d'émission des Bons du Trésor et Obligations du Trésor aux investisseurs autres que les banques en vue de l'élargissement de ce marché.

Le Ministère des Finances, qui intensifie les efforts visant la mobilisation accrue des ressources nécessaires au financement du Budget de l'Etat, a sollicité le soutien du Gouvernement considérant les effets positifs attendus de ce Programme.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 50^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 04 juillet 2025.

Commencée à 14h58', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h55.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

